Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260526-DELIB_2026_084-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT-SIX MAI, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 20 mai 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, Jean-Luc COUËLLAN, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yves RUFFET, Yvonnick GOUAULT, Nicolas BESREST.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Rosalie LE BOËDEC, Anne HERVÉ.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Jérémy ALLAIN

Délibération n°2026-084

Membres en exercice : 20 Présents : 18 Absents : 2 Pouvoirs : 0

ACHATS DURABLES – COMMANDE PUBLIQUE
UNITE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE A PLEDELIAC - REHABILITATION
MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - ATTRIBUTION

La communauté d'agglomération exerce la compétence eau potable et dispose de huit unités de production réparties sur le territoire dont l'unité de Plédéliac mise en service en 1992 et alimentée par trois forages. Un audit réalisé en 2022 a mis en évidence la vétusté importante de la filière de traitement de l'usine de Bélouze à Plédéliac ainsi que le colmatage des trois forages associés. Des premiers travaux de nettoyage des forages ont été réalisés en 2024. Il est désormais nécessaire d'engager des travaux de réhabilitation de l'unité de traitement pour préserver sa capacité à produire de l'eau potable et optimiser les quantités produites.

Une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre relatif à cette réhabilitation a été lancée le 05 janvier 2026 suivant la procédure adaptée. La date de remise des offres était fixée au 12 février 2026 à 15h00.

Vu :
- Le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1°,
- La délibération du Conseil communautaire n°2026-053 du 05 mai 2026 relative aux attributions déléguées par le Conseil au Bureau, notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260526-DELIB_2026_084-DE

toute décision concernant leurs avenants, pour les marchés à procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget ou font l'objet d'un engagement pluriannuel,

Considérant l'analyse des trois offres régulières, suivant les critères indiqués dans le règlement de consultation :

- Prix des prestations : 40%
- Valeur technique : 60%

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- DECIDE d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet d'études OKARE INGENIERIE (Cesson Sevigne) avec un taux de rémunération de 5,43% sur une enveloppe prévisionnelle de travaux de 1 500 000 € HT, soit un forfait provisoire de 81 450 € H.T.,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les différentes pièces du marché de maîtrise d'œuvre, tous les actes nécessaires à son exécution et son règlement ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 01/06/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LAMBALLE TERRE & MER -22-